

Montpellier, le 16 mai 2018

ÉLECTIONS

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE DE LE SOULIE

Le Maire de la commune de LE SOULIE, M. Dominique VISTRE, étant décédé, le conseil municipal doit élire un nouveau Maire. L'élection d'un Maire ne peut avoir lieu que lorsque le conseil municipal est au complet. Il sera donc procédé à une élection municipale partielle complémentaire en vue de compléter le conseil municipal de trois de ses membres, perdus par l'effet des vacances survenues.

Les électrices et les électeurs de la commune de LE SOULIE sont donc convoqués par arrêté préfectoral du 7 mai 2018, en vue d'élire TROIS conseillers municipaux.

Le 1er tour de scrutin a été fixé au dimanche 17 juin 2018. Le scrutin sera ouvert à 8 h 00 et clos à 18h.

Si un second tour est nécessaire, il y sera procédé le dimanche 24 juin 2018 aux mêmes heures de scrutin.

Les déclarations de candidatures pour le PREMIER TOUR de scrutin doivent être déposées à la sous-préfecture de BEZIERS, bureau de la sécurité et de la réglementation, dans les conditions suivantes :

- le vendredi 25 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 30 ;
- du lundi 28 mai 2018 au mercredi 30 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 30 ;
- le jeudi 31 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 délai limite.

En cas de SECOND TOUR :

- les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats ;
- les candidats non présents au premier tour ne peuvent présenter une candidature que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

**Pour tout renseignement concernant ce scrutin il convient de s'adresser à la sous-préfecture de
BEZIERS : 04 67 36 70 90/80**

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

